



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la SA GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES a introduit une demande d'autorisation pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE RECKANGE-SUR-MESS relative à l':

exploitation de l'autorisation pour la modification de la cuisine professionnelle (3/2020/0149) à Reckange-sur-Mess, 17, rue de la Montée

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2024/0215/160 du 13 septembre 2024 peut être consultée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 20 septembre au 7 octobre 2024 inclus.
Reckange-sur-Mess, le 19 septembre 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo Muller
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

20.09.2024 – 07.10.2024
3-2024-015-DEM